

L'emploi du temps : repères pour une gestion du temps

dimanche 19 août 2012, par [IEN Saint Martin de Crau](#)

L'emploi du temps : Pour son élaboration, le professeur des écoles doit prendre en compte certains impératifs :

1. Des impératifs de contenu :

- Se référer aux textes officiels :prendre connaissance des programmes et des horaires officiels concernant les différents domaines (BO hors-série n° 3 du 19 juin 2008, décret sur la lecture et sur le socle commun des connaissances du 24-03-06 et circ. du 3-01-06).
- Se référer à la programmation établie en conseil de cycle ou proposée par les progressions pour les domaines d'enseignement de l'école élémentaire, publiées au bulletin officiel du 5 janvier 2012- Eduscol .
- Se référer aux actions prévues dans le projet d'école.

2. Des impératifs d'ordre pédagogique :

- Varier les formes de travail des élèves.
- Alternier les domaines et les types d'activités sur la demi-journée.
- Limiter la durée des séances en fonction du niveau et de l'âge des élèves.

3. Autre impératif : Organisation interne

- Se concerter avec l'équipe pédagogique afin de prendre en compte :
 - la disponibilité des locaux ;
 - l'intervention d'éventuels partenaires ;
 - les échanges de service éventuels entre les enseignants de l'école en fonction de leurs compétences respectives.
- (Décloisonnement ou échange de services : 3h maximum au cycle 2, 6h au cycle 3).

4. Considérations générales :

- L'emploi du temps aide à la structuration du temps et de ce fait il doit être connu des élèves et rappelé le matin par le maître (séquences de la journée écrites au tableau). Il est affiché dans la classe.
- Il est présenté en réunion de parents.
- L'horaire moyen consacré aux récréations est de **15** minutes par demi-journée à l'école élémentaire. Cet horaire doit s'imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines. À l'école maternelle, le temps des récréations est compris **entre 15 et 30** minutes par demi-journée. (BO n°1 Hors série du 14/02/02. Article 4)
- La collation est déconseillée (cf dossier du site « collation »).

Voir en ligne : [Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire](#)